

PROCES-VERBAL
REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine NOËL.

Etaient présents :

Madame Christine NOËL, Maire,
Messieurs Joël CHATELAIN, Jean-Louis QUESNEL, Adjoint
Mesdames et Messieurs Jean-Pierre VENDRAME, Isabelle SALMON, Philippe HEBERT, Sylvie DILESEIGRES,
Astrid LAMIER, Annick DELANGE, Eric CHEVALIER Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Secrétaire : Philippe HEBERT

Le compte rendu de la séance du 19 juillet 2022 est approuvé.

DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées,
le Maire propose au conseil municipal la suppression du poste d'adjoint administratif 16 h hebdomadaires
et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial 20 h hebdomadaires pour assurer l'ensemble des
missions polyvalentes du secrétariat de la mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 2 septembre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2022 d'un emploi permanent à temps non complet 16/35^{ème}
d'adjoint administratif territorial

la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 20/35^{ème}
d'adjoint administratif territorial

PRECISE

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

	<u>Tableau des effectifs</u>	ANCIEN TABLEAU	NOUVEAU TABLEAU
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie C	Adjoint administratif territorial	1 poste 16/35 ^{ème}	1 poste 20/35 ^{ème}
	Adjoint administratif territorial principal 1ere classe	1 poste 16/35 ^{ème}	1 poste 16/35 ^{ème}
	TOTAL Filière administrative	2 postes	2 postes
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint technique territorial	1 poste 11/35 ^{ème}	1 poste 11/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	1 poste 28.5/35 ^{ème}	1 poste 28.5/35 ^{ème}
	Total filière technique	2 postes	2 postes
	<i>Filière médico-sociale</i>		
Catégorie C	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste 23/35 ^{ème}	1 poste 23/35 ^{ème}
	Total filière médico-sociale	1 poste	1 poste
	TOTAL GENERAL	5 postes	5 postes

COMPTE RENDU DE LA DECISION DU MAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2022 RELATIVE AU MARCHE DE VOIRIES

Madame le Maire rend compte de sa décision prise conformément aux délégations qui lui sont attribuées.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES

Le marché 2022-01 concerne des travaux de voiries : aménagements de sécurité VRD, Rue Gaillard, Secteur Mairie et Rue du Vieux Puits

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée

A la date limite de réception des offres fixée le 19/08/2022 à 10 h 30, 5 plis ont été réceptionnés :

- SAS TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE (TPN), Pacy-sur-Eure
- SAS WATELET TP, Plaisir
- SAS COLAS France, Conflans-Sainte-Honorine
- GROUPEMENT SAS ALIO TP, Gargenville
- ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE IDF, Les Mureaux

Après analyse des plis, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise JEAN LEFEBVRE IDF, 113 Rue Jean Jaurès 78130 LES MUREAUX pour un montant 140 494.69 € HT, soit 168 593.63 € TTC.

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2020-15 du Conseil municipal, en date du 28 mai 2020, visée par la Sous-Préfecture de Mantes La Jolie, le 10 juin 2020, déléguant notamment au Maire de la commune de Saint Illiers Le Bois les pouvoirs suivants :

« 4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Considérant l'exposé ci-dessus,

Madame le Maire

DECIDE

D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché 2022-01 concernant des travaux de voiries à Saint-illiers-Le-Bois : aménagements de sécurité VRD, Rue Gaillard, Secteur Mairie et Rue du Vieux Puits à l'entreprise JEAN LEFEBVRE IDF, 113 Rue Jean Jaurès 78130 LES MUREAUX pour un montant 140 494.69 € HT, soit 168 593.63 € TTC.

DE DIRE que les dépenses seront prélevées sur le crédit inscrit à cet effet au budget 2022 :

Chapitre : 21 – Article : 2152

DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire expose que pour satisfaire les besoins budgétaires liés aux travaux d'aménagement des voiries Rue du Vieux Puits, Rue Gaillard et secteur de la mairie il convient d'apporter des modifications au budget primitif 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

De procéder aux écritures suivantes en dépenses d'investissement :

2115 : Terrains batis : - 30 000 €

2152 : Voiries : + 30 000 €

DELIBERATION PORTANT SUR LE PRIX DU REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE FACTURE AUX FAMILLES

Madame Le Maire informe que le prestataire qui nous livre les repas de la cantine applique une augmentation de 14% sur le prix du repas. Les élus débattent sur la façon de répercuter partiellement cette augmentation sur le prix supporté par les parents.

Il est proposé, dans un premier temps, que cette augmentation soit prise en charge à hauteur de 10% par la Mairie et 4% par les parents. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et dit que cette augmentation sera appliquée à compter du 1^{er} Novembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité
Vu l'augmentation du prix du repas facturé par La Normande (14%)

DECIDE

De fixer le prix du repas facturé aux familles à 5.77 euros.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Ecole :

CE2 CM CM2 : Classe de Mme Arrieu SIV : 18 élèves

CP CE1 CE2 : Classe de Madame Jouy SIB : 20 élèves

PS MS GS : Classe de Madame Lelong SIB ; 20 élèves

+ 1 MS et 1CP en janvier

Cantine :

Cette année beaucoup d'enfants sont inscrits à la cantine : selon les jours entre 42 et 46 enfants.

Un 2^{ème} service a été mis en place.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Madame Noël présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement du terrain de sports. L'appel d'offre sera lancé fin novembre pour un commencement de travaux début Février 2023.

Madame Noël précise que les travaux de l'Eglise vont commencer le 3 Octobre 2022. Ils porteront principalement sur l'installation de nouvelles gouttières.

Madame Noël évoque les travaux de mise en sécurité de la RD114. Suite à la réunion avec le Département, il est proposé la mise en place d'un ralentisseur avec un passage piéton. Des panneaux lumineux pour ralentir les véhicules pourront également être installés et bénéficier d'une subvention aux titres des amendes de police.

Madame Le Maire précise que la proposition financière pour l'achat de la maison Rue du Vieux Puits a été acceptée par les Domaines.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Hebert aborde le sujet de l'entretien des fossés le long de la RD114.

Madame Noël suggère que l'arrêt du bus pour les enfants de primaires et maternelles soit déplacé pour éviter les manœuvres. La prise en charge des enfants pourrait se faire à l'angle de la Rue Gaillard et de la Rue de la Houssière.

Le conseil municipal soucieux de s'inscrire dans une démarche économique et environnementale décide, dans un premier, temps d'éteindre l'éclairage public entre 23h30 et 6h du matin.

Madame Delange constate qu'il y a fréquemment des jeunes qui viennent devant le cimetière et suggère de mettre un détecteur de présence en hauteur au niveau de la porte du cimetière.

Madame Noël évoque la soirée cinéma en plein air. 140 personnes étaient au rendez-vous dans une bonne ambiance et par chance avec une météo clémente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures